



Conseil économique et social

Distr. générale
16 décembre 1999
Français
Original: anglais

Commission du développement social

Trente-septième session

9-19 février 1999

Point 3 a) ii) de l'ordre du jour provisoire*

**Suivi du Sommet mondial pour le développement social :
thèmes prioritaires : mise en route de l'examen global
de la suite donnée au Sommet**

Initiatives nouvelles visant à donner suite au Sommet mondial pour le développement social

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Dans le cadre de son examen de la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social, et conformément à son programme de travail multiannuel et à l'ordre du jour de sa trente-septième session, approuvé par le Conseil économique et social dans sa décision 1998/226 du 28 juillet 1998, la Commission du développement social examinera en 1999 deux thèmes prioritaires : «Services sociaux pour tous» et «Mise en route de l'examen global de la suite donnée au Sommet». Le présent rapport, qui sera examiné par la Commission au titre du deuxième de ces thèmes, propose de nouvelles initiatives à l'intention de la session extraordinaire que l'Assemblée générale consacra à la mise en oeuvre des résultats du Sommet et à l'examen de nouvelles initiatives. Un autre rapport, qui fait à titre préliminaire le point de la suite donnée au Sommet (E/CN.5/1999/4), est également soumis à la Commission au titre du même point de l'ordre du jour.

* E/CN.5/1999/1.

Le présent rapport est divisé en trois parties principales : l'introduction décrit les critères utilisés pour la sélection des questions; les sections I à X énumèrent les questions pouvant être retenues au titre de chacun des 10 engagements adoptés à Copenhague; enfin, la conclusion souligne que ces propositions sont faites à titre préliminaire et qu'au stade actuel, il est crucial d'identifier les priorités et de prévoir la mise en oeuvre de quelques initiatives spécifiques.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1–9	3
I. Contexte propice au développement social	10–21	4
II. Élimination de la pauvreté	22–31	5
III. Emploi	32–53	6
IV. Intégration sociale	54–63	9
V. Égalité et parité entre hommes et femmes	64–67	11
VI. Accès pour tous, sur un pied d'égalité, à une éducation et des soins de santé de qualité	68–73	11
VII. Accélérer le développement de l'Afrique et des pays les moins avancés	74–77	12
VIII. S'assurer que les programmes d'ajustement structurel tiennent compte des objectifs du développement social	78–80	13
IX. Accroître le montant des ressources consacrées au développement social	81–87	13
X. Mise en oeuvre des mesures adoptées et réforme institutionnelle	88–91	14
XI. Conclusion	92	15

Introduction

1. La tenue du Sommet mondial pour le développement social et la participation de 186 États, dont 117 au niveau des chefs d'État ou de gouvernement, illustrent l'attachement de la communauté internationale à la réalisation du progrès social. Celui-ci a été décrit sous forme de trois objectifs centraux – élimination de la pauvreté, plein emploi et intégration sociale – qui, au cours du processus préparatoire, ont été traduits dans les 10 engagements adoptés par le Sommet¹.

2. Depuis la tenue du Sommet, les gouvernements et les organisations internationales ont donné suite aux 10 engagements et au Programme d'action adoptés par le Sommet² de nombreuses manières sur le plan des stratégies et sur le plan concret. L'attention portée aux questions sociales par de nombreux pays et par la plupart des organisations internationales s'est nettement améliorée, des initiatives ont été prises et des politiques ont été modifiées de façon à contribuer à la réalisation des objectifs du Sommet.

3. La mesure dans laquelle les pays mettent en oeuvre le Programme d'action et la mesure dans laquelle ils sont capables de le faire varient considérablement. La période écoulée depuis le Sommet est relativement brève et, ces derniers temps, l'environnement externe s'est détérioré pour de nombreux pays. De ce fait, le processus de mise en oeuvre des objectifs ne peut, au mieux, qu'avoir commencé. Lorsque des stratégies et des politiques ont été modifiées, il est trop tôt pour en escompter des résultats tangibles. Le rapport du Secrétaire général sur une évaluation préliminaire de la suite donnée au Sommet (E/CN.5/1999/4) fait le point de la situation : le nombre absolu de pauvres continue d'augmenter, le nombre de ceux qui sont officiellement au chômage reste élevé, le nombre de chômeurs partiels est énorme et continue de croître et la désintégration sociale s'intensifie dans certains pays.

4. Ainsi, il demeure aussi impératif aujourd'hui qu'à l'époque du Sommet, voire plus encore, d'axer l'attention sur ces questions. Il faut à cette fin non seulement renouveler l'engagement pris à l'égard de la Déclaration³ et du Programme d'action de Copenhague, mais aussi s'attacher à rechercher des moyens plus efficaces de mettre en oeuvre ces instruments.

5. La session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui se tiendra à Genève du 26 au 30 juin 2000, ainsi que ses préparatifs offrent l'occasion de partager et de comparer les données d'expérience, de s'inspirer des politiques et programmes adoptés dans d'autres pays, de renforcer les engagements pris, d'encourager une action plus efficace et de trouver d'autres moyens concrets de donner suite aux 10 engagements

de Copenhague. En outre, le fait que la session extraordinaire se tiendra l'année du millénaire incitera à traiter ces questions sociales centrales dans une perspective à long terme et à élaborer des stratégies qui soient adaptées au début du siècle prochain.

6. Les objectifs de la session extraordinaire, tels qu'adoptés par l'Assemblée générale, consisteront à évaluer l'efficacité de la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action adoptés au Sommet de Copenhague et à arrêter de nouvelles initiatives permettant d'appliquer les engagements pris. À sa session d'organisation, en mai 1998, le Comité préparatoire de la session extraordinaire a décidé que les 10 engagements adoptés à Copenhague constitueraient le cadre du débat. Les initiatives doivent être formulées en fonction de chacun d'entre eux. La trente-septième session de la Commission du développement social est la première occasion d'aborder officiellement la question des thèmes qui devraient être examinés par la session extraordinaire et le présent rapport est le premier texte à proposer une liste de thèmes.

7. La mise au point d'autres moyens concrets et novateurs permettant de renforcer et d'élargir la mise en oeuvre des engagements et plans adoptés au Sommet constitue une tâche de très vaste envergure. Avant toute chose, il faut chercher à déterminer les questions les plus urgentes. C'est ce qui est fait dans le présent rapport, qui présente aussi quelques observations au sujet d'initiatives pouvant être retenues au titre de chaque question.

8. Les critères à retenir pour la sélection des questions à inscrire à l'ordre du jour de la session extraordinaire sont notamment les suivants :

- La question est-elle importante vis-à-vis d'un ou de plusieurs engagements;
- La question figurait-elle dans la Déclaration ou dans le Programme d'action de Copenhague;
- Existe-t-il des moyens possibles de s'attaquer au problème;
- Une proposition liée à la question considérée est-elle utile pour contribuer à réaliser l'un des engagements ou à surmonter l'un des obstacles s'opposant à la réalisation de celui-ci;
- La proposition a-t-elle un caractère concret. À sa session d'organisation, le Comité préparatoire a décidé que la session extraordinaire servirait à réaffirmer la Déclaration et le Programme d'action et non à les renégocier. Elle pourra donc être consacrée entièrement à des initiatives nouvelles visant à mettre en oeuvre ces textes;

- La proposition relève-t-elle directement d'un engagement. C'est là toutefois un critère très vaste, parce que les engagements consistent entre autres à créer un environnement propice au développement social, ce qui englobe de nombreuses questions économiques, politiques et institutionnelles, en plus des questions relevant directement du domaine social, qui est déjà une catégorie très large en lui-même;
- La proposition est-elle réalisable. C'est là un critère complexe, car il a des dimensions multiples, d'ordre politique, institutionnel, administratif et financier, qui varient énormément d'un pays à l'autre. Il serait donc peu sage d'exclure des idées intéressantes à un stade préliminaire pour la seule raison qu'elles semblent complexes. Il sera temps de revenir sur ce critère lorsque le processus de préparation progressera.

9. Les questions présentées ci-après ont été glanées de sources diverses : déclarations faites par les délégations à la session d'organisation, à la Commission du développement social, au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale, surtout lors du débat sur la suite donnée au Sommet; publications d'ONG et ouvrages récemment publiés. Chacune des questions est décrite sous la rubrique de l'engagement dont elle relève.

I. Contexte propice au développement social

10. Un développement social et économique harmonieux et équitable exige un régime démocratique, ainsi que des institutions et des mécanismes de participation. Les conditions indispensables à cette fin sont notamment qu'il y ait des élections libres et honnêtes, que les différents groupes aient la possibilité de s'exprimer et de se faire entendre et qu'il soit possible de parvenir à des compromis équitables. Toutefois, comme l'expérience de nombreuses démocraties nouvelles l'a montré, des élections libres et honnêtes ne sont que l'un des éléments d'une société démocratique, aussi crucial soit-il. D'autres éléments – système législatif et judiciaire fonctionnant bien, respect des droits politiques, économiques et sociaux, indépendance des médias, application de normes juridiques et textes codifiés pour la prise de décisions et le règlement des différends – sont des conditions préalables à l'édification d'une société ouverte et d'une démocratie participative.

11. On pourrait examiner lors du processus de préparation de la session le fonctionnement de divers mécanismes de participation existants, en vue de recommander d'autres

formules possibles. Étant donné la nécessité de traiter les questions au niveau qui convient le mieux, il faut faire porter l'attention non seulement sur le gouvernement national, mais aussi sur les administrations locales et sur la gouvernance au niveau international.

12. Depuis le Sommet, l'interdépendance économique et sociale n'a cessé de croître; la question des effets de la mondialisation sur les politiques sociales est donc naturellement à sa place à l'ordre du jour de la session extraordinaire. C'est une question qui a des dimensions analytiques et prescriptives; comme les premières ont déjà fait l'objet de nombreux débats à la session extraordinaire, l'attention devra porter sur les mesures à prendre aux niveaux national et international.

13. Le phénomène de la mondialisation est beaucoup plus connu qu'il ne l'était à la date du Sommet et il suscite davantage d'intérêt, voire de préoccupations. Les participants au Sommet ont reconnu que les pays ne peuvent atteindre seuls les objectifs sociaux, et moins encore régler par eux-mêmes les conséquences de l'intégration internationale croissante. Celle-ci exige une coopération internationale accrue pour la réalisation du développement économique et social. Plusieurs conclusions s'imposent.

14. La première consiste à reconnaître que, malgré la mondialisation, chaque gouvernement a encore un rôle considérable à jouer. L'examen des politiques à adopter au niveau national était fondé sur ce fait lors du Sommet et il devra l'être aussi à la session extraordinaire.

15. En deuxième lieu, les pays peuvent joindre leurs efforts pour s'attaquer plus efficacement aux menaces d'instabilité, de volatilité, d'inefficacité et d'inéquité sur le plan international. Une plus grande partie des normes régissant les échanges internationaux et de l'infrastructure de ceux-ci doit être mise au point ou assurée par les pays agissant ensemble. Les normes et structures relatives à certains domaines, tels que commerce et finances, communications et voyages et certains aspects des services de santé, de la politique sociale et de la prévention du crime, doivent être universelles si l'on veut qu'elles soient efficaces. Des normes mondiales doivent être adoptées ou renforcées et la gamme des biens collectifs mondiaux doit être étendue. Les engagements et d'autres parties du Programme d'action constituent des exemples de l'élaboration de normes internationales. Ce type de coopération internationale devra être l'un des aspects majeurs de la session extraordinaire.

16. En troisième lieu, le plus grand soin doit être porté à la préparation, à l'ordre de priorité, au rythme et à l'ampleur des opérations de libéralisation. Après la crise financière asiatique, il est aujourd'hui plus évident que jamais que certains

pays ont beaucoup souffert des faiblesses de leur politique interne, mais aussi de la structure institutionnelle et stratégique internationale. En effet, si la crise a tenu pour une grande part aux structures, institutions et politiques internes, un obstacle majeur au développement social est l'instabilité et l'irrégularité des marchés financiers internationaux. La session extraordinaire pourrait examiner cette question et formuler des recommandations, y compris en proposant des objectifs, des directives et des principes qui pourraient ensuite servir d'éléments fondamentaux pour l'examen de la question du financement du développement.

17. Depuis le Sommet de Copenhague, les sociétés et les gouvernements portent beaucoup plus d'attention aux responsabilités sociales des entreprises et s'attachent à formuler des objectifs, des principes et des politiques. La session extraordinaire pourrait étudier systématiquement ce qui a été fait et chercher à formuler des directives de base qui soient universellement applicables.

18. La préoccupation face aux inégalités et à l'inefficacité causées par la corruption s'est accrue depuis le Sommet, les injustices et les distorsions qu'elle provoque étant de mieux en mieux connues. On connaît mieux aussi la complexité de la corruption, qui peut prendre des formes très variées aux niveaux national et international. Plusieurs instances intergouvernementales ont progressé vers la mise en place d'un cadre destiné à lutter contre la corruption et à formuler des mesures de dissuasion. Plusieurs délégations ont mentionné la possibilité d'aborder la question lors du processus de préparation de la session extraordinaire.

19. L'une des questions les plus souvent mentionnées par les participants à la session d'organisation est la standardisation des indicateurs de développement. Des travaux préparatoires à ce sujet sont en cours et les résultats seront inclus dans l'un des documents d'information qui seront distribués avant la première session du Comité préparatoire en mai 1999.

20. La question des normes minimales à retenir pour les politiques sociales pourrait être examinée, peut-être en vue de constituer un code des meilleures pratiques de politique sociale. Cette suggestion sera sans doute soulevée à la session de la Commission.

21. La présente liste ne comprend pas de nombreux éléments cruciaux du système international, tels que le commerce ou l'investissement. Elle ne comprend pas non plus la criminalité et la drogue, qui ont été examinées à une session extraordinaire de l'Assemblée générale en 1998. La raison en est que la session de 2000 sera sans aucun doute plus efficace si elle est axée sur un nombre limité de questions. Or, pour opérer cette sélection, il paraît normal de se demander

si la question envisagée a été examinée récemment et aussi s'il est possible de progresser dans son examen. Le commerce, l'investissement, le crime et la drogue, sujets très vastes qui ont déjà été examinés de façon approfondie dans d'autres instances, ont donc été exclus de la présente liste.

II. Élimination de la pauvreté

22. Le rapport du Secrétaire général sur l'évaluation préliminaire de la mise en oeuvre des conclusions du Sommet indique que la pauvreté frappe durement partout dans le monde. Elle touche un nombre considérable de personnes : environ un quart de l'humanité vit en effet dans la misère et un autre quart juste au seuil de la pauvreté. Ce phénomène est le problème moral le plus grave de notre époque.

23. La communauté internationale s'est engagée à éliminer la pauvreté dans la Déclaration de Copenhague mais aussi dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels⁴ et dans la Déclaration sur le droit au développement⁵. Le Pacte n'a pas encore été adopté par tous les pays, mais son adoption universelle est un but important à atteindre.

24. Beaucoup d'efforts ont déjà été entrepris par les organismes des Nations Unies sur le sujet de l'élimination de la pauvreté; ils ont été décrits brièvement dans deux rapports du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur l'élimination de la pauvreté (A/52/573 et A/53/329). Peu après le Sommet, le Comité administratif de coordination a constitué quatre équipes pour préparer des mesures coordonnées donnant suite aux grands engagements pris lors des conférences mondiales. Au sein du système des Nations Unies, ce processus a abouti, en juin 1998, à une déclaration dans laquelle les chefs de secrétariat de tous les organismes des Nations Unies s'engageaient à agir pour éliminer la pauvreté. Ils ont notamment réaffirmé que «l'élimination de la pauvreté ... est un engagement essentiel de la communauté internationale et constitue l'un des principaux objectifs du système des Nations Unies».

25. Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies ont défini les éléments d'une stratégie commune et se sont engagés à ce que leurs organismes agissent de façon concertée pour éliminer la pauvreté et servent également de «catalyseur pour mobiliser les énergies et les ressources de tous les acteurs du développement – les gouvernements, le secteur privé, la société civile, les donateurs et, surtout, les pauvres eux-mêmes – dans la campagne contre la pauvreté».

26. Le nouveau rapport du PNUD intitulé «*Vaincre la pauvreté humaine*», publié en octobre 1998, contient des

informations récentes sur les politiques nationales de lutte contre la pauvreté mises en oeuvre par les pays en développement et les pays en transition. Sur les 130 pays pour lesquels des données ont été obtenues, 43 avaient établi des plans nationaux de réduction de la pauvreté et 35 consacraient un volet clairement délimité de leur stratégie économique et sociale nationale à la lutte contre ce fléau. Quarante autres étaient en train d'élaborer des plans. D'après les auteurs du rapport, «les composantes de ces plans les plus fréquemment rencontrées sont l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base et les programmes de création d'emplois ou de revenus; cependant, d'autres éléments, comme la promotion de la participation communautaire et la conservation des ressources naturelles, viennent en bonne place. Au total, l'enquête du PNUD fait ressortir que la réduction de la pauvreté bénéficie d'une attention nettement plus soutenue que par le passé».

27. La question relative à l'élaboration de stratégies nationales de lutte contre la pauvreté doit figurer à l'ordre du jour de la session extraordinaire, ce qui donnera l'occasion de mettre à profit l'expérience acquise depuis le Sommet par les pays et les organisations internationales. Il va de soi que l'on pourrait adopter en conclusion une nouvelle recommandation sur l'utilité de fixer des objectifs de réduction et d'élimination de la pauvreté appuyés par des stratégies nationales. Cela permettrait également d'examiner les obstacles qui s'opposent à la conception ou à la mise en oeuvre de stratégies de lutte contre la pauvreté, au niveau national comme au niveau international.

28. De nombreuses conditions sont à remplir pour réduire rapidement la pauvreté, dont certaines sont examinées ci-dessous; il en est une, cependant, qui a une influence réelle et à laquelle on n'accorde pas suffisamment d'attention : le crédit, qu'il s'agisse du microcrédit ou du crédit aux petites entreprises. Il faudrait examiner de nouveaux moyens d'encourager des programmes de microcrédit.

29. De manière générale, le moyen le plus efficace de lutter contre la pauvreté est certes d'aider les pauvres à se prendre en charge, mais l'on ne saurait s'engager à lutter contre la pauvreté sans envisager une redistribution des richesses. L'étendue de la pauvreté mondiale montre que les politiques de redistribution doivent figurer à l'ordre du jour de la session extraordinaire.

30. De nombreux pays, y compris ceux qui sont le plus touchés par la crise financière, examinent actuellement la possibilité d'introduire des systèmes de protection sociale ou d' étoffer, de renforcer et de modifier ceux déjà en place. Il faudrait examiner la question des normes de protection sociale et des stratégies à appliquer en vue de l'introduction

et de la gestion de la protection sociale. Il conviendrait, dans ce contexte, d'étudier les moyens d'améliorer la qualité de la gestion des systèmes nationaux de protection sociale.

31. Pour les pays en transition, le passage à l'économie de marché s'est révélé beaucoup plus difficile et pénible que prévu. La transition se déroule très différemment selon les pays et certains parviennent mieux que d'autres à enrayer la baisse de la production et à protéger leur population. Dans la plupart d'entre eux, cependant, la pauvreté s'est considérablement aggravée, notamment chez les enfants. Les chômeurs et les petits salariés sont parmi les plus touchés; dans de nombreux pays en transition, des groupes importants, frappés par une pauvreté durable et des privations multiples, sont apparus. La montée de la pauvreté et le renforcement des inégalités sapent le développement social, notamment dans de nombreux de l'ex-Union soviétique, menaçant les acquis sociaux et affaiblissant le soutien de la population aux réformes économiques. Compte tenu de l'extension de la pauvreté, et du fait qu'elle a des incidences sociales et politiques très négatives, la session extraordinaire souhaitera peut-être examiner la question de savoir quels types de mesures nationales, régionales et internationales peuvent être recommandées pour renverser ces tendances négatives.

III. Emploi

32. La création d'emplois est devenue l'objectif prioritaire des politiques économiques et sociales aux niveaux national et international. Plus qu'aucune autre réalisation économique ou sociale, elle contribuera à accroître la sécurité économique personnelle et nationale, à réduire les gaspillages, à accroître la productivité, à améliorer la justice, à réduire la pauvreté et à renforcer la cohésion sociale. À sa trente-cinquième session tenue en février 1997, la Commission du développement social a conclu qu'il était «... impératif que tous les pays et la communauté internationale réaffirment en tant qu'objectif central de leurs politiques économiques et sociales la réalisation du plein emploi, productif, convenablement rémunéré et librement choisi»⁶.

33. Le chômage et le sous-emploi restent toutefois élevés dans la plupart des pays. Il ne serait donc pas étonnant que la création d'emplois – ou de possibilités d'emploi rémunérateur – devienne le thème principal de la session extraordinaire. La mise en oeuvre de politiques économiques et sociales axées sur l'emploi augmente les perspectives d'emploi tout en encourageant l'initiative et en réduisant la pauvreté; elle peut aussi contribuer à rendre les gens moins dépendants des prestations sociales. Les conclusions sur l'emploi productif et les moyens de subsistance viables

adoptées par la Commission à sa trente-cinquième session, dans sa résolution 35/2, ébauchent des possibilités à cet égard.

34. La Commission a estimé qu'en assignant à la lutte contre le chômage et à la création d'emplois des buts et des objectifs à atteindre dans des délais précis, «on montrerait sans ambiguïté que l'objectif du plein emploi doit se voir accorder un degré supérieur de priorité»⁷. Par le passé, de nombreux pays fixaient des objectifs de croissance économique ou de réduction de l'inflation, mais rares sont ceux qui ont établi des objectifs dans le domaine crucial de la création d'emplois, et adopté des stratégies pour les atteindre.

35. Une telle démarche impose de réorienter et de modifier les politiques macroéconomiques. Le Sommet a accordé une grande attention à la nécessité de mieux intégrer les politiques économiques et les politiques sociales. L'un des principaux domaines où un tel effort est crucial a trait à la politique macroéconomique. Il serait sans doute très utile d'étoffer, au niveau international, le débat en cours sur l'adoption d'une approche équilibrée des politiques macroéconomiques, et d'axer ce débat sur les moyens d'atteindre simultanément des objectifs économiques et des objectifs sociaux comme, par exemple, le plein emploi, la stabilité des prix et le développement au sens plein du terme, qui englobe une croissance économique effective et une stratégie efficace de réduction des inégalités. Le fait que les grands pays industrialisés et les dirigeants de l'Union européenne ont récemment recentré leurs priorités indique la possibilité d'une nouvelle orientation. À certains égards, cette question offre des perspectives en matière de coopération internationale.

36. Il est possible de mieux équilibrer les objectifs économiques, et notamment de lutter simultanément contre le chômage et l'inflation. L'un des avantages de la mondialisation est le fait que le renforcement de la concurrence internationale supprime ou réduit la capacité des entreprises d'imposer leurs prix, et, partant, réduit les tensions inflationnistes. Le fait que les travailleurs syndiqués sont de moins en moins nombreux dans certains pays et que la syndicalisation soit faible dans d'autres (ce que beaucoup déplorent) réduit également la pression des salaires. Compte tenu du fait que les taux d'inflation dans de nombreux pays sont à leur plus bas niveau depuis le début des années 70, et que les tensions inflationnistes sont très limitées, le contexte est plus favorable à la mise en oeuvre de politiques macroéconomiques créatrices d'emplois.

37. Un moyen d'action combinant l'équité et la responsabilité économique, qu'on oublie parfois d'utiliser, consiste à promouvoir des approches consensuelles et équitables de la détermination des revenus par la négociation tripartite des

prix et l'application de politiques des revenus – qu'on appelle parfois pactes sociaux – par le gouvernement, les syndicats et les entreprises. Ces méthodes contribuent pour une large part à modérer l'augmentation des salaires et l'inflation, à encourager la création d'emplois et à réduire les conflits du travail dans de nombreux pays, notamment en Australie, en Autriche, en Irlande, au Japon, aux Pays-Bas et dans les pays scandinaves. L'application de telles mesures entraîne un freinage équitable des revenus salariaux; il est en effet difficile d'attendre des salariés qu'ils modèrent leurs revendications salariales si les cadres supérieurs bénéficient d'une augmentation annuelle massive de leur rémunération. On peut utiliser les systèmes d'incitation des régimes fiscaux pour réduire les inégalités de revenus excessives.

38. Pour de nombreux pays en développement, la tâche essentielle consiste à mettre au point des stratégies de développement : comment renforcer un développement humain qui puisse créer des emplois et accroître la productivité. Pour la plupart de ces pays, le développement rural doit être l'élément essentiel d'une stratégie nationale en matière d'emploi. Les conditions essentielles, bien connues, sont les suivantes : amélioration de l'accès à l'enseignement primaire, secondaire, technique et professionnel, et de sa qualité; amélioration des arrangements de commercialisation pour les produits primaires; réforme agraire; mobilisation de l'épargne intérieure pour le financement des infrastructures, y compris les travaux publics à petite échelle au niveau local, et pour l'investissement privé; et drainage d'investissements étrangers directs dans des conditions avantageuses pour les pays d'accueil.

39. Tous les pays peuvent mettre en oeuvre des mesures améliorant à la fois l'efficacité et l'équité. Ils peuvent notamment encourager la création de petites entreprises et l'expansion de celles qui existent déjà en facilitant l'accès au crédit, y compris au microcrédit, en réduisant les taux d'intérêt, en améliorant les infrastructures, en encourageant un accès égal aux facteurs de production, comme les terrains et les sites d'implantation pour les entreprises, et en améliorant l'accès aux services d'information et de consultation. De nombreux pays, tant en développement que développés, maintiennent des restrictions inutiles qui entravent l'activité du secteur non structuré et d'autres petites entreprises.

40. L'amélioration de la prestation de services constitue un autre exemple important de mesures permettant d'accroître à la fois l'efficacité et l'équité. Dans tous les pays, il existe une demande de services. Il faut développer ou améliorer les services dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la protection sociale et de l'information, réduire la pollution, mieux gérer l'environnement et encourager les arts. À mesure que le revenu augmente, la part des dépenses que l'on

souhaite affecter à des services s'accroît. La demande augmente en ce qui concerne l'éducation et la formation, l'amélioration de l'accès aux services de santé et les services pour les personnes âgées, les jeunes et les familles se trouvant dans des situations de crise, tout comme l'attrait des voyages et des restaurants, des services de commerce de détail et des services financiers, des services professionnels et techniques personnels, et l'intérêt pour les sports et la culture.

41. L'accès équitable au premier groupe de services ne peut être assuré que si ce sont les pouvoirs publics qui sont les principaux prestataires. La prestation de ces services est entravée par de graves insuffisances dans tous les pays en développement et pays en transition, et même dans de nombreux pays développés. Les pays peuvent aspirer aux meilleures pratiques internationales en ce qui concerne la fourniture de services à leurs propres populations, de même que pour la production de biens et services destinés à l'exportation, mais il faut dans ce contexte accroître les dépenses au lieu de procéder à des réductions d'effectifs à la suite de restructurations.

42. Le renforcement de l'appui des pouvoirs publics au secteur communautaire sans but lucratif est un autre moyen efficace de développer les services à forte intensité de main-d'oeuvre et, partant, de contribuer à la création d'emplois. Le travail à temps partiel et le travail non rémunéré peuvent jouer un rôle particulièrement important dans la prestation des services aux groupes ayant des besoins particuliers. Avec un appui de base du gouvernement, certains services communautaires peuvent être fournis, associant travailleurs à temps partiel et travailleurs bénévoles.

43. Divers types d'arrangements en matière d'emploi et de programmes de formation en cours d'emploi se sont avérés utiles pour accroître les possibilités d'emploi des chômeurs de longue durée dans divers pays. Parmi diverses méthodes, on mentionnera le versement de subventions salariales aux employeurs, la mise en place de programmes de formation à court terme et l'octroi d'aides financières ou de prêts à de petits entrepreneurs potentiels.

44. Dans les pays en développement, la faiblesse des autorités responsables du marché du travail constitue un obstacle important, empêchant de traiter efficacement les conséquences sociales des crises économiques et les problèmes liés à la restructuration croissante de l'emploi résultant de l'intégration croissante dans l'économie mondiale. Il est donc essentiel de renforcer les syndicats de salariés et les groupements patronaux, de même que les institutions responsables, pour la poursuite des négociations collectives et du dialogue social. Une telle action permettrait de renforcer la stabilité sociale et de mobiliser plus efficacement les vastes

efforts à entreprendre en coopération afin de traiter les problèmes relatifs à la réforme économique et de surmonter les conséquences sociales des crises économiques. Il faudrait également renforcer la capacité des organismes gouvernementaux de concevoir et mettre en oeuvre des politiques d'intervention sur le marché du travail, comme la création directe d'emplois, le recyclage et l'aide au redéploiement.

45. La Commission a noté que, dans la plupart des pays en développement, le secteur informel (non réglementé) offrait de nombreuses possibilités d'activités rémunératrices à faible taux de productivité et, partant, des moyens de subsistance durables. Il est donc essentiel d'accroître la productivité dans ce secteur, à la fois dans les zones rurales et les zones urbaines, en améliorant l'égalité d'accès au crédit, aux terres fertiles, à l'infrastructure, aux services sociaux de base (éducation, formation et santé) et aux services d'information et de vulgarisation.

46. Le développement des petites entreprises et du secteur informel exige un cadre réglementaire approprié, tenant compte à la fois des intérêts des divers secteurs de la communauté et de ceux des petits entrepreneurs inventifs. La recherche d'un tel équilibre est une question que chaque pays doit s'efforcer de régler, mais l'échange de données d'expérience peut contribuer à la mise en oeuvre de politiques plus efficaces.

47. Les participants à la Réunion internationale d'experts sur les initiatives novatrices en faveur de l'emploi, accueillie par le Gouvernement autrichien en février 1998 (voir A/53/350, annexe), ont recommandé des approches novatrices en vue de la création d'emplois. Le rapport publié à la suite de cette réunion contient un certain nombre de recommandations que la session extraordinaire souhaitera peut-être examiner, concernant notamment la réorganisation du travail, y compris la réduction du temps de travail, l'efficacité des pactes sociaux dans certains pays (voir plus haut) et les aides à l'emploi, afin de faciliter le retour des chômeurs de longue durée dans la vie active.

48. On peut concevoir des arrangements portant sur les horaires mobiles, y compris le travail à temps partiel, l'annulation du temps de travail et la réorganisation du temps de travail quotidien et hebdomadaire, d'une manière qui soit acceptable à la fois pour les salariés et le patronat, s'ils sont négociés équitablement. La modification des structures de l'organisation du travail, notamment par le développement de la sous-traitance et l'accroissement de la gamme des services offerts par le marché, peut accroître les possibilités d'emploi, mais de telles mesures peuvent aussi être détournées à des fins d'exploitation.

49. L'adoption par la Conférence internationale du Travail, à sa quatre-vingt-sixième session tenue le 18 juin 1998, de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et du suivi de cette déclaration a marqué une étape importante vers la réalisation de l'engagement 3 i) adopté à Copenhague visant à assurer des emplois de qualité et à protéger les droits et intérêts fondamentaux des travailleurs.

50. Une stratégie nationale de l'emploi doit également mentionner expressément le droit à l'emploi des personnes handicapées et autres groupes désavantagés, comme les populations autochtones, les migrants et les minorités ethniques, et proposer des programmes encourageant leur intégration parmi les actifs. Dans les pays qui peuvent appliquer de telles mesures, les aides à l'embauche facilitent parfois l'accès des jeunes à l'emploi et la réinsertion professionnelle des chômeurs de longue durée. Pour les deux groupes, les exigences en matière de formation et la nécessité d'acquérir une expérience professionnelle figurent parmi les principes de base justifiant l'appui des pouvoirs publics.

51. La question des stratégies visant à réduire le chômage des jeunes a été examinée à la Conférence mondiale des ministres de la jeunesse au Portugal et au troisième Forum mondial du système des Nations Unies pour la jeunesse tenu à Braga (Portugal), en août 1998; la Déclaration de Lisbonne sur les politiques et programmes en faveur de la jeunesse⁸ et le Plan d'action de Braga⁹ apportent une contribution utile au débat.

52. Certains des débats tenus dans le cadre de l'Année internationale des personnes âgées apportent également des éléments utiles. Des questions comme l'âge de la retraite, le travail à temps partiel pour les personnes âgées, l'esprit d'entreprise parmi ce groupe et les régimes de sécurité sociale et de retraite sont d'une grande importance.

53. Les objectifs relatifs aux possibilités d'emploi des personnes handicapées sont examinés en détail dans les Règles pour l'égalisation des chances des handicapés¹⁰. La question est de savoir s'il existe d'autres moyens novateurs d'encourager l'application des règles, sur lesquels les participants à la session extraordinaire pourraient s'entendre.

IV. Intégration sociale

54. Les conclusions convenues sur la promotion de l'intégration sociale et de la participation de l'ensemble de la population, y compris les groupes et personnes désavantagées et vulnérables, adoptées par la commission du développement social à sa trente-sixième session¹¹ représentent pour la

session extraordinaire – avec le rapport de l'Atelier d'experts sur la participation et la justice sociale, tenu à Londres du 29 septembre au 3 octobre 1997 (E/CN.5/1997/4, annexe), le rapport de l'Atelier d'experts sur les moyens d'améliorer la protection sociale et de réduire la vulnérabilité, Siège de l'Organisation des Nations Unies, du 10 au 14 novembre 1997 (E/CN.5/1998/5, annexe) et le rapport du Secrétaire général sur la promotion de l'intégration sociale et de la participation de l'ensemble de la population, y compris les groupes et personnes désavantagés et vulnérables (E/CN.5/1998/2) – une contribution substantielle au débat sur l'intégration sociale. Lors du Sommet avait été accepté l'objectif d'une «société pour tous».

55. Parmi les questions évoquées dans les conclusions convenues de la Commission ou au cours des débats de la session d'organisation, et susceptibles d'être inscrites à l'ordre du jour de la session extraordinaire, on peut rappeler la sensibilisation des gouvernements, la pleine participation dans la société, l'administration de la justice, la société civile et les activités bénévoles, l'importance du rôle de la famille, l'amélioration de l'accès à l'information, et les médias. On a déjà souligné l'importance de la sensibilisation des gouvernements et de la pleine participation.

56. Une société ne peut être viable à long terme que si ses membres ont le sentiment qu'elle est équitable. Il faut que les gens pensent qu'en règle générale, on peut obtenir justice. Or, cela suppose un état de droit et des procédures judiciaires régulières, mais aussi la justice sociale. L'absence d'équité sous toutes ses formes, politiques, socioéconomiques et culturelles est l'un des grands obstacles à la victoire sur l'exclusion. Le comportement du secteur privé, des organisations non gouvernementales et des autres groupes de la société civile ont en l'espèce autant d'importance que l'action des pouvoirs publics si l'on veut arriver à surmonter l'exclusion et la misère et à renforcer l'intégration sociale. Qu'il s'agisse de définir un programme d'action ou d'appliquer des décisions arrêtées précédemment, il est très intéressant, et très fructueux, pour les gouvernements de conclure des partenariats avec d'autres secteurs sociaux. Un des domaines où à l'action des pouvoirs publics doivent s'ajouter les interventions de nombreux secteurs de la société civile est par exemple la recherche de la justice sociale dans les sociétés multiculturelles.

57. Toute forme de gouvernement en participation, de même que le développement réussi de la démocratie, présupposent une société civile dynamique. L'existence d'organisations communautaires efficaces concourt aussi à une plus grande responsabilisation des pouvoirs publics, et à leur fonctionnement dans la transparence. Une vie saine de la société repose sur une large gamme d'institutions non

gouvernementales actives, face à un pouvoir exercé démocratiquement. Ces institutions concourent dans le même temps à maintenir vivante la volonté de développement démocratique, de pluralisme politique et de protection des libertés individuelles. L'action de l'État est indispensable dans la lutte contre l'exclusion et la promotion de l'intégration sociale, mais les chances de réussite en sont bien meilleures si elle s'appuie sur un ensemble d'institutions efficaces de la société civile.

58. Quelles sont les interventions précises par lesquelles les pouvoirs publics et les autres acteurs sociaux peuvent soutenir dans différents domaines un effort cohérent et soutenu de lutte contre l'exclusion sociale? Comment peut-on élargir le domaine d'action des institutions de la société civile, des organisations non gouvernementales notamment, tout en préservant une coopération efficace avec les pouvoirs publics dans des champs d'action sociale tels que la promotion de l'emploi et la lutte contre la pauvreté?

59. Il est désormais hors de doute que l'accès à l'information présente la plus haute importance si l'on veut que l'esprit de participation s'instaure et fleurisse dans un pays. Il n'existe pas de formule passe-partout pour encourager la participation et l'intégration sociale, mais il n'en est pas moins vrai que l'information est indispensable au dialogue sur les méthodes d'action et à l'ouverture du débat politique. La circulation de l'information aide les pouvoirs publics et tous les acteurs sociaux à envisager l'action engagée et à réfléchir sur les priorités immédiates pour l'avenir. On juge mieux en participation l'efficacité des mesures sociales d'ensemble, en cours d'exécution ou proposées, en faisant véritablement appel à l'appréciation des bénéficiaires éventuels. La difficulté, en la matière, peut être de faire que l'information favorable à la participation soit d'accès plus aisé, et plus conviviale.

60. Dans nombre de pays, les organisations communautaires ont joué un rôle crucial pour renforcer les réseaux de réciprocité et susciter une atmosphère de confiance et de soutien mutuel. On reconnaît désormais qu'il y a là un capital social indispensable dont la valeur est particulièrement manifeste en cas de choc économique et de situation économique défavorable. On constate alors qu'encourager la participation communautaire est aussi important que promouvoir les choix individuels pour accroître la productivité économique de la population, notamment dans les communautés urbaines pauvres. L'Assemblée voudra peut-être examiner à l'occasion de sa session extraordinaire les politiques à recommander pour faire participer plus efficacement les communautés au développement social.

61. La conduite des affaires publiques en participation ne peut réussir que là où il existe des médias libres, professionnels et travaillant de manière ouverte, soumis à des régimes de propriété et à des modes de contrôle divers. L'existence de médias libres pour la communication de masse est la pierre d'angle, ainsi que la garantie, du développement démocratique, jouant un rôle indispensable pour préserver dans la société diversité et égalité des chances. Dans un cadre démocratique, où les structures juridiques voulues étayent l'état de droit, des médias libres permettent à de petits groupes de se définir et de s'assurer une représentation, tout en offrant une tribune de libre débat, essentielle pour le règlement pacifique des conflits ouverts ou possibles.

62. Dans certains pays, on s'inquiète ces derniers temps du fait que les médias encouragent un comportement antisocial chez des enfants et des jeunes vulnérables, et portent atteinte à l'influence familiale de socialisation des enfants. On se préoccupe beaucoup depuis peu des répercussions que pourraient avoir les technologies informatiques transnationales et les médias transnationaux sur les idées et les attentes des gens : ne risquent-ils pas d'aggraver le décalage entre attentes et réalités, entre valeurs et rôle dans la société, en montrant le contraste entre la civilisation des pays riches et les chances qu'offrent ceux qui sont moins prospères?

63. Dans tous les pays, la famille a un rôle essentiel de socialisation des jeunes et de formation des liens dont dépend la cohésion sociale. C'est elle aussi qui assure la majeure partie des soins aux personnes à charge – jeunes, personnes âgées ou handicapés, charge qu'elle assure seule ou presque dans nombre de pays. Comme la Commission en est convenue à sa trente-sixième session, «la famille est l'unité de base de la société et, en tant que telle, devrait être renforcée. Elle a droit à une protection et à un soutien dans tous les domaines»¹². Existe-t-il d'autres moyens de fournir ce soutien que l'Assemblée pourrait examiner à sa session extraordinaire?

V. Égalité et parité entre hommes et femmes

64. La parité est un problème pour les sociétés dans leur ensemble. L'étendue des incidences qu'ont les problèmes de parité est telle que la session extraordinaire pourrait sans doute la servir le mieux en veillant à ce que la question soit examinée à propos de chacun des engagements énoncés dans la Déclaration de Copenhague, autrement dit à une véritable intégration de la parité. Il s'agit d'un aspect dont l'importance, touchant en fait tous les domaines sociaux, dépasse largement le seul domaine de la famille, où les rapports entre hommes et femmes sont les plus intimes.

65. Les décideurs sont de plus en plus sensibles au fait que pour rectifier les inégalités entre les sexes, c'est la conception même de la formulation des politiques qu'il faut modifier notablement, de même que celle des projets et programmes, en dégagant précisément les facteurs de parité lors de la conception des politiques et des programmes, puis de leur réalisation. L'intégration de la parité, toutefois, suppose que l'on surveille de près, comme pour les objectifs nationaux, non seulement les plans et les intentions, mais aussi les résultats. Elle appelle des modifications des institutions répondant aux nouveaux besoins et préoccupations de la société, notamment dans le système d'enseignement. L'accès universel des filles à l'éducation demeure un problème d'importance primordiale dans tous les pays. Il appartiendra à l'Assemblée de voir lors de sa session extraordinaire s'il est possible de renforcer les objectifs et de faire allouer des ressources supplémentaires à cet aspect essentiel du développement humain.

66. Malgré des progrès, la discrimination fondée sur le sexe reste une réalité dans nombre de pays, à tous les niveaux décisionnels en particulier. Il est impossible par ailleurs de songer à lutter contre la pauvreté sans introduire des politiques de parité, car la pauvreté a des dimensions sexospécifiques, les causes et les réalités pouvant en être différentes pour les femmes et les hommes. Si on n'admet pas suffisamment ces aspects, il est impossible de réfléchir véritablement à une société soucieuse des enfants, des malades et des personnes âgées. Dans les pays à fort revenu, on ne saurait débattre de ces questions, ni de celle du travail rémunéré et non rémunéré, sans évoquer la parité. Dans les pays en développement, des problèmes importants, comme le développement rural et le micro-crédit, ont des rapports étroits avec la parité.

67. La mise en oeuvre des résultats de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing) fera également l'objet, au début de juin 2000, d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée «Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle». On est donc amené à réfléchir, pour planifier la session extraordinaire consacrée à la mise en oeuvre des résultats de la Conférence sur le développement social, aux initiatives nouvelles visant l'égalité entre les sexes qu'elle pourrait le plus utilement examiner. L'accès universel des filles à l'éducation pourrait en être une, de même que les initiatives nouvelles sur l'accès au crédit. On peut songer aussi aux mesures antidiscriminatoires positives.

VI. Accès pour tous, sur un pied d'égalité, à une éducation et des soins de santé de qualité

68. Assurer des services sociaux de qualité est primordial pour le développement humain et la qualité de la vie, qui sont eux-mêmes étroitement liés à la croissance économique. Il est largement admis que le développement humain permet d'accroître la productivité et le revenu, et il est évident pour l'intuition et dans l'expérience que les sociétés dans leur ensemble ont tout à gagner à ouvrir à tous l'accès à l'éducation et aux soins de santé. Inversement, lorsqu'on limite les services sociaux de base, il est plus difficile aux gens de tirer un parti productif de leurs compétences. Les moyens d'assurer ces services sont toutefois à choisir en fonction de leur coût-efficacité.

69. Des suggestions et des recommandations visant la mise en oeuvre des propositions du Sommet concernant les services sociaux sont exposées dans un rapport distinct du Secrétaire général, soumis à la Commission à sa trente-septième session (voir E/CN.5/1999/2).

70. Il est primordial d'investir dans le développement humain, orientant en priorité les deniers publics vers des dépenses propres à favoriser le développement économique et social, la croissance de l'emploi et la démarginalisation. On peut parvenir à consacrer plus de crédits à l'éducation, à la santé et à d'autres services sociaux en réduisant les dépenses de faible priorité (dépenses militaires par exemple) et en mobilisant des ressources supplémentaires. L'Assemblée souhaitera peut-être examiner la gamme des mesures urgentes et à long terme par lesquelles on peut empêcher une érosion du capital humain dans les pays connaissant des difficultés budgétaires par suite du déséquilibre entre recettes et dépenses.

71. Elle pourrait examiner par quels moyens faire mieux comprendre comme l'éducation est au coeur même du développement humain – épanouissement personnel, emploi, responsabilité sociale. On pourrait accélérer encore la poursuite de l'objectif de l'instruction primaire pour tous en 2015 en élaborant et approuvant une stratégie permettant de dégager les ressources financières et humaines nécessaires. Il devrait être possible d'étudier des méthodes et des mécanismes novateurs pour trouver le financement voulu. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a convoqué une réunion interinstitutions chargée d'étudier si cette façon de procéder était envisageable. Il pourrait y avoir là l'un des grands thèmes de la session extraordinaire.

72. L'insuffisance des soins de santé est manifeste dans de nombreux pays, dont un certain nombre a en fait connu une dégradation des services au cours des 20 dernières années. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) s'est tournée vers ce sujet assez peu étudié, et a accepté d'y consacrer un document pour la première session du Comité préparatoire.

73. L'accès à l'éducation et aux soins de santé occupe une place centrale dans la formule 20/20. Les représentants d'une cinquantaine de pays et d'une douzaine de fonds, programmes et organisations des Nations Unies, réunis à Hanoi pour examiner les progrès obtenus depuis la réunion d'Oslo de 1996 dans l'application de la formule, ont adopté le Consensus de Hanoi sur la formule 20/20 visant à réaliser l'accès universel aux services sociaux de base (A/53/684, annexe), où il est rappelé d'emblée que l'accès universel aux services sociaux de base est un objectif dont les fondements sont moraux, juridiques et économiques (par. 4), et que l'initiative préconise d'allouer aux services sociaux de base environ 20 % des budgets nationaux des pays en développement, et 20 % de l'aide publique au développement, afin de combler l'écart entre le niveau actuel des dépenses et le minimum requis pour assurer l'accès universel à ces services (par. 6). Le Consensus de Hanoi, qui comprend des recommandations, sera communiqué à la Commission à sa trente-septième session.

VII. Accélérer le développement de l'Afrique et des pays les moins avancés

74. Nombre des études mentionnées plus haut et de celles qui sont examinées ci-après sont d'une importance capitale pour les pays d'Afrique et d'autres pays parmi les moins avancés, notamment pour ce qui est de l'éducation, de la santé, de l'emploi, de la dette, du développement rural et de l'aide publique au développement (APD). De nombreuses initiatives ont déjà été prises et les conférences sous-régionales de suivi du Sommet organisées par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) devraient permettre de mettre au point d'autres initiatives bien spécifiques. Il importe toutefois de mettre en lumière certains des principaux problèmes qui continuent de constituer une menace pour la croissance économique durable de l'Afrique mais ne reçoivent pas l'attention prioritaire qu'ils méritent. Il s'agit : a) du manque de diversification des économies africaines; b) des carences du secteur financier, notamment de l'absence de systèmes bancaires viables, et du rôle encore négligeable joué

par le secteur financier non structuré dans l'intermédiation; et c) du virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida).

75. La majorité des pays d'Afrique dépendent encore pour leurs recettes d'exportation d'un nombre trop restreint de produits de base dont l'avenir est des plus incertains. Pour améliorer la sécurité alimentaire, l'emploi et les revenus tout en réduisant la vulnérabilité du continent africain à l'évolution de l'environnement extérieur, il convient de diversifier les produits de base et les exportations. Cette question a fait l'objet de débats à l'Assemblée générale lors de ses quarante-huitième, quarante-neuvième et cinquantième sessions. Le Secrétaire général, dans un rapport y afférent, a recommandé la création d'un mécanisme de diversification permettant de financer projets et programmes de diversification. Le Fonds commun pour les produits de base a pris certaines mesures, mais les progrès enregistrés n'ont guère été rapides. La session extraordinaire pourrait constituer le forum permettant de renforcer l'appui apporté au mécanisme et de promouvoir l'adoption de mesures portant sur cet aspect important du développement de l'Afrique.

76. Le manque d'accès au crédit et les taux d'intérêt élevés ne favorisent aucunement l'esprit d'entreprise et constituent des obstacles à la création de petites et moyennes entreprises dynamiques essentielles à la revitalisation du secteur privé en Afrique. Il existe des raisons institutionnelles particulières d'aborder ces questions lorsque l'on parle de l'Afrique et il serait bon d'examiner dans les grandes lignes la façon dont la session extraordinaire pourrait contribuer à traiter ce sujet crucial.

77. Les problèmes humains, sociaux et sanitaires associés au VIH/sida risquent de compromettre les progrès faits récemment par de nombreux pays d'Afrique. La diminution de la durée de vie et les incidences de ce phénomène sur la capacité de production de ces pays à un moment où ils connaissent des bouleversements d'ordre politique, économique et social sont lourdes de conséquences. La session extraordinaire pourrait permettre d'aborder la question de l'appui à des campagnes d'information et de santé publique systématiques. Le secrétariat du Programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) met actuellement au point une proposition sur ce sujet.

VIII. S'assurer que les programmes d'ajustement structurel

tiennent compte des objectifs du développement social

78. Le débat concernant les politiques à recommander aux pays qui sont confrontés à des déficits des paiements courants des comptes, à des déséquilibres structurels et à des crises financières d'origines diverses mais s'efforcent néanmoins de maintenir ou de créer des conditions favorisant la croissance économique et l'emploi sans pour autant relancer l'inflation s'est poursuivi depuis le Sommet. Un dialogue dynamique s'est instauré entre des parties ayant des points de vue différents.

79. Parmi les questions que nombre de pays ont indiqué vouloir soulever lors des préparatifs et au cours de la session extraordinaire figurent les points suivants :

- Quelles ont été les modifications apportées depuis le Sommet aux programmes d'ajustement structurel pour donner suite à l'engagement pris de s'assurer que les objectifs du développement social sont bien pris en compte?
- Dans quelle mesure le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale ont-ils réellement modifié leurs méthodes au niveau des pays et se sont-ils ainsi éloignés des politiques institutionnelles habituelles? Est-il nécessaire de faire des recommandations supplémentaires?

80. Au cours de la période qui s'est écoulée depuis le Sommet, de nombreux pays et, de fait, le système international dans son ensemble, ont dû faire face à de graves bouleversements, d'une portée parfois sans précédent. Tant les gouvernements que les experts diffèrent sur les moyens les plus appropriés de gérer les crises financières. Il est toutefois essentiel d'intervenir plus rapidement en cas de crise. Il convient absolument de débattre de la façon dont les politiques sociales doivent être intégrées dans les stratégies macroéconomiques adaptées pour tenter de résoudre ces crises.

IX. Accroître le montant des ressources consacrées au développement social

81. De même que les préparatifs de la session extraordinaire sur le développement durable ont inévitablement débouché sur la question du financement des politiques durables, le problème des ressources est devenu un élément des plus importants pour ce qui est du développement social. Les services sociaux tels que l'éducation et les soins de santé

de base, la formation technique et continue, les services d'information et de vulgarisation, les soins apportés aux jeunes, aux personnes âgées et aux handicapés et les programmes visant à réduire la marginalisation des groupes migrants, autochtones et autres groupes défavorisés sont, dans la plupart des pays, fournis par le gouvernement. Dans tous les pays, la plus grande partie de certains services sociaux doivent, pour être accessibles à tous, être assurés par le secteur public. Il est par conséquent essentiel de disposer de sources de revenus adéquates.

82. Le montant total des recettes nécessaires à la fourniture des services publics et la proportion de ces recettes devant être allouées aux services sociaux constituent des choix politiques. On a actuellement généralement tendance à estimer, sous la pression de forces mondiales immuables, qu'il convient de réduire les impôts et la concurrence fiscale à laquelle se livrent les pays est un aspect non négligeable de ce phénomène. Il serait envisageable d'examiner le bien-fondé de cette tendance afin de déterminer s'il s'agit ou non d'une simplification fallacieuse. Dans les pays industrialisés, par exemple, les recettes proportionnelles moyennes n'ont, à ce jour, aucunement diminué. De fait, la part moyenne du produit intérieur brut (PIB) des pays de l'Organisation de développement et de coopération économiques (OCDE) représentant les impôts a continué d'augmenter tout au long des années 90. Le niveau s'est probablement aujourd'hui stabilisé, mais il n'a baissé que dans un petit nombre de pays et les pays dans lesquels il a augmenté sont parvenus à trouver un équilibre. Les données concernant les pays en développement sont plus diverses et plus difficiles à interpréter. La session extraordinaire souhaitera peut-être examiner quels sont les éléments à incorporer dans les politiques fiscales pour s'assurer que l'on dispose de recettes suffisantes pour payer les services publics et notamment les services sociaux, l'objectif étant de faire en sorte que suffisamment de deniers publics soient consacrés aux services publics.

83. Il devrait s'avérer possible d'augmenter les recettes fiscales dans de nombreux pays, exception faite – notamment – de ceux où le rapport recettes/PIB est déjà élevé, simplement en améliorant l'efficacité des administrations fiscales.

84. Nombre de gouvernements ont la latitude nécessaire pour revoir la façon dont leurs ressources budgétaires sont allouées et notamment réduire les dépenses militaires et dégager ainsi un financement pour des services sociaux plus prioritaires. Cette façon de procéder permet à la fois d'améliorer les services et de promouvoir des emplois à forte intensité de travail.

85. L'aide au développement continue d'être d'une importance cruciale pour les nombreux pays disposant de revenus moyens peu élevés ou touchés par des catastrophes de portée nationale. La session extraordinaire pourrait convenir de renverser la tendance actuellement constatée à une diminution de cette aide et prier instamment tous les pays donateurs qui n'ont pas encore atteint l'objectif fixé par l'ONU de 0,7 % du produit national brut (PNB) à consacrer à l'APD d'accroître le pourcentage dudit produit au cours de chacune des cinq prochaines années. Au moins trois pays ont commencé à suivre les directives ou annoncé des plans en la matière, à savoir l'Allemagne, l'Irlande et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, qui viendront s'ajouter à ceux qui consacrent déjà plus de 0,7 % de leur PNB à l'APD, à savoir le Danemark, la Norvège, les Pays-Bas et la Suède.

86. La dette internationale des pays à faible revenu lourdement endettés constitue un tel obstacle aux stratégies de réduction de la pauvreté qu'il serait bon que la session extraordinaire aborde la question. La situation des pays à revenu intermédiaire lourdement endettés et des pays à revenu faible moyennement endettés pourrait également être examinée.

87. Le financement par le secteur privé des activités de développement constitue un autre problème. Au lendemain de la crise financière internationale, les flux financiers privés à destination des pays en développement ont diminué et l'avenir est quelque peu incertain. La Commission pourrait envisager d'inscrire les questions relatives à la stimulation et à la gestion des investissements étrangers directs à son ordre du jour ou déterminer si ces questions devraient plutôt faire l'objet d'une conférence internationale sur le financement du développement.

X. Mise en oeuvre des mesures adoptées et réforme institutionnelle

88. Les préparatifs de la session extraordinaire pourraient notamment permettre aux pays de partager des données d'expérience sur les mécanismes qu'ils utilisent pour la mise en oeuvre et le suivi des engagements pris lors du Sommet. Certains pays ont déjà incorporé dans leur stratégie nationale des objectifs et politiques s'inspirant de ceux adoptés à l'occasion du Sommet; d'autres ont mis au point de nouvelles approches en ce qui concerne l'élaboration des politiques, ont renforcé les institutions existantes ou se sont efforcés d'obtenir un soutien extérieur supplémentaire. D'autres encore n'ont fait que très peu de choses.

89. L'évaluation d'impact social constitue un outil jugé fort utile par certains pays. La session extraordinaire souhaitera peut-être s'engager à utiliser cet outil pour évaluer les programmes et politiques et les grands projets nationaux. La création de services nationaux chargés de la planification et de l'évaluation de l'efficacité des politiques adoptées et le renforcement des services de ce type existant au sein des organismes internationaux d'aide au développement pourraient être envisagés. On pourrait également instituer des audits internationaux similaires aux audits économiques menés par le FMI et l'OCDE.

90. Tous les pays ne pourraient que se féliciter de voir la communauté internationale s'engager de manière plus résolue à mettre en oeuvre les mesures adoptées. L'un des principaux objectifs des organismes des Nations Unies est de définir les objectifs stratégiques à atteindre dans le domaine du développement économique et social et la meilleure façon d'y parvenir. Les mandats ainsi que les politiques et pratiques établies des institutions spécialisées et des fonds diffèrent, ce qui rend la collaboration encore plus impérative. La bonne mise en oeuvre des politiques dans de nombreux secteurs socioéconomiques demande non seulement des efforts concertés de la part des organisations internationales mais également une coopération allant au-delà des institutions.

91. L'Organisation des Nations Unies, ses fonds et programmes, les institutions spécialisées et les organismes issus des Accords de Bretton Woods font actuellement l'objet d'un processus de réforme et de réorientation. La session extraordinaire pourrait envisager des mesures conçues pour que les objectifs et stratégies du Sommet soient dûment pris en compte dans les mandats, programmes et mécanismes de coordination de ces entités internationales.

XI. Conclusion

92. Le présent rapport constitue une série préliminaire de suggestions sur des questions qui pourraient être abordées à l'occasion de la session extraordinaire. La trente-septième session de la Commission sera pour les gouvernements la première véritable occasion de proposer des questions supplémentaires et de faire des observations s'y rapportant et de suggérer des domaines prioritaires. Il importe de mettre l'accent sur le fait que les préparatifs de la session extraordinaire constituent un processus. Il sera possible d'examiner l'ensemble des questions au cours de quatre réunions, les deux séances du Comité préparatoire et les deux séances de la Commission du développement social. Ces réunions permettront de débattre d'autres initiatives et de se mettre d'accord à leur sujet avant la session extraordinaire. Il

convient pour le moment d'identifier les priorités et d'élaborer un certain nombre d'initiatives spécifiques.

Notes

- ¹ Voir *Rapport du Sommet mondial pour le développement social, Copenhague, 6-12 mars 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.8), chap. I, résolution 1, annexe I, sect. C.
- ² Ibid., annexe II.
- ³ Ibid., annexe I.
- ⁴ Résolution 2200 A (XXI) de l'Assemblée générale, annexe.
- ⁵ Résolution 41/128 de l'Assemblée générale, en date du 4 décembre 1998, annexe.
- ⁶ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social de 1997, Supplément No 6 (E/1997/26)*, chap. I, sect. D, résolution 35/2, «Emploi productif et modes de subsistance durables».
- ⁷ Ibid.
- ⁸ A/53/378, annexe I.
- ⁹ A/53/378, annexe II.
- ¹⁰ Résolution 48/96 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1993.
- ¹¹ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 1998, Supplément No 6 (E/1998/26)*, chap. I, sect. B, résolution 36/1.
- ¹² Ibid., résolution 36/1, conclusions convenues, par. 23.